



Pavillon scolaire de Chenarlier - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises suivantes :

- **Charpente** : à l'entreprise Horizon Construction Bois, pour le montant de CHF 149'763.44 TTC.
- **Menuiserie intérieure** : à l'entreprise Dubosson Frères SA, pour le montant de CHF 27'269.91 TTC.
- **Sanitaire** : à l'entreprise Gollut Christophe & Rudy Sàrl, pour le montant de CHF 23'114.75 TTC.
- **Couverture-ferblanterie** : à l'entreprise Dupasquier & Rugaz SA, pour le montant de CHF 81'061.60 TTC.
- **Agencement cuisine** : à l'entreprise Dubosson Frères SA, pour le montant de CHF 7'312.24 TTC.
- **Nettoyages** : à l'entreprise Valpronet Sàrl, pour le montant de CHF 3'360.00 TTC.

Stores extérieurs crèche-nurserie - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Roch Stores Sàrl, pour le montant de CHF 9'743.10 TTC.

Chargé de sécurité avalanches et dangers naturels du vallon de They et du lac de Morgins - Nomination

Le Conseil municipal décide de nommer M. Serge Monay comme chargé de sécurité de ces deux secteurs.

Câblage internet C.O. - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Grau Electricité SA, selon la procédure de gré à gré, pour le montant de CHF 6'130.00 TTC.

Extension du réseau d'eau potable " Propéraz-Charbonailles" - Adjudication appareillage

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Christophe & Rudy Gollut Sàrl, pour le montant de CHF 35'251.75 TTC.

Révision des statuts de l'association du personnel communal et bourgeoisial

Le Conseil municipal décide de nommer à cette commission MM Fabrice Donnet-Monay et Patrick Claret.

Dotation direction d'école 2015-2016

Le Conseil municipal décide de ne pas maintenir les 10 % de la partie subventionnée pour les directions supprimés par le Département de la Formation et des Sports pour la prochaine rentrée scolaire 2015-2016.



DE TROISTORRENTS

Décision de Conseil du 02.03.2015
au 28.09.2015



Cantine scolaire du CO - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises les meilleures marché suivantes :

- **Electricité** : à l'entreprise Mailler SA, pour le montant de CHF 3'540.00 TTC.
- **Menuiserie intérieure** : à l'entreprise Dubosson Frères SA, pour le montant de CHF 6'030.00 TTC.
- **Faux-plafond** : à l'entreprise Guidetti Sàrl, pour le montant de CHF 9'900.00 TTC.
- **Peinture intérieure** : à l'entreprise Guidetti Sàrl, pour le montant de CHF 4'710.00 TTC,
- **Sanitaire** : à l'entreprise Philippe Bellon, pour le montant de CHF 4'900.00 TTC.
- **Carrelage** : à l'entreprise BR Carrelage, pour le montant de CHF 10'000.00 TTC.
- **Agencement cuisine** : à l'entreprise GMB SA, pour le montant de CHF 38'800.00 TTC.
- **Nettoyages** : à l'entreprise Valpronet Sàrl, pour le montant de CHF 700.00 non soumis TVA.

Crèche-nurserie Le Parachute - Engagement apprentie éducatrice de la petite enfance

Le Conseil municipal accepte l'engagement de Mélanie Gillibert au poste d'apprentie éducatrice de la petite enfance.

Route de Torrencey - Renforcement parking PPE L'Hirondelle

Le Conseil municipal décide d'adjuger l'offre d'étude au bureau Kurmann & Cretton SA, pour le montant de CHF 9'454.55 TTC.

Télemorgins SA - Gare de départ de la Foilleuse - Changement de zone parcelle 3885

Le Conseil municipal décide de mettre à l'enquête publique le changement de zone de cette parcelle, soit de modifier l'article 134 du RCCZ en y ajoutant au point 1, après "terrains de sports", *installations de remontées mécaniques (gares, garages, caisses, etc.)*, et un nouveau point, le 6. *Pour la parcelle N° 3885, le règlement de l'article 129 "zone du centre" s'applique pour autant que les équipements publics prévus à l'al. 1 ne soient pas construits.*

D'autre part, il accepte de demander l'établissement d'un projet de DDP à Me Stéphane Coppey.

Horaires et directives pour les chantiers situés en zone touristique durant l'été 2015

Le Conseil municipal décide d'édicter les directives pour les chantiers à Morgins selon proposition ci-jointe. Celles-ci paraîtront dans le bulletin officiel.



Retour des concessions et stratégie des forces hydrauliques du canton du Valais

Par rapport à la stratégie du canton du Valais et suite à l'assemblée générale du 15 avril 2015 de l'association des communes concédantes du canton du Valais, le Conseil municipal décide de prendre les positions suivantes :

- **Revoir le principe de calcul du prix solidaire.** Les communes concédantes ne doivent pas être spoliées de la sorte. Accorder un prix acceptable est possible, mais pas 30 % des 8-14 de l'installation (partie sèche) pour être bénéficiaire de 30 % de l'aménagement total.
- **Demander de faire une exception dans la loi** concernant les installations de production d'électricité qui valorise leur énergie directement dans le tissu industriel.
- **Donner une priorité aux industries valaisannes** qui souhaiteraient prendre ou étendre une participation dans un ouvrage hydroélectrique.

Règlement sur la facturation des demandes de renseignements

Le Conseil municipal accepte d'adopter un tarif de facturation de CHF 10.00 par demande de renseignements sur papier officiel

Les demandes téléphoniques ainsi que les demandes émanant des services publics (ex.: TPC, hôpitaux, assurances sociales, etc..) ne seront pas facturées.

Règlement sur la facturation des demandes d'attestation de zone

Le Conseil municipal accepte d'adopter le règlement de tarification de CHF 20.00 par demande d'attestation de zone.

Réfection route des Revers - Travaux urgents

Le Conseil municipal accepte ces travaux au service forestier pour le montant de CHF 35'888.40 TTC.

Remplacement au poste de conciergerie du bâtiment scolaire de Troistorrents

Le Conseil municipal est informé qu'Adrien Tagan a remis sa lettre de démission sur le bureau du Président avec effet au 31.08.2015.

Le Conseil municipal nomme M. Christian Perrin pour le remplacer à ce poste.

Route de Torrencey - Renforcement parking PPE L'Hirondelle par lamelles carbone

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleure marché, soit Mega SA, pour le montant de CHF 8'001.70 TTC.



Décision de Conseil du 02.03.2015
au 28.09.2015

Salon des alpages aux Diablerets des 17 et 18 octobre 2015

Le Conseil municipal accepte de financer cette manifestation pour le montant de CHF 5'000.00.

Démolition de la cure - Adjudication

Le Conseil municipal décide adjudger les travaux à l'entreprise la meilleure marché, soit Michel & Fils SA, pour le prix de CHF 135'957.35 TTC.

Changement panneau d'affichage dans la salle polyvalente

Le Conseil municipal décide de financer ce panneau pour un montant de CHF 5'000.00.

Aménagement torrent de la Cergnat - Travaux complémentaires - Adjudications

Le Conseil municipal décide d'adjudger les travaux complémentaires pour :

- les plantations, devis de notre service forestier de CHF 7'408.80 TTC
- l'ensemencement, devis d'Hydrosaat AG de CHF 14'634.00 TTC
- travaux divers de l'entreprise Charles Gasser SA de CHF 70'450.55 TTC (accès à la digue), CHF 34'039.45 TTC (accès principal), CHF 6'162.50 TTC (déplacement conduite eau potable) et CHF 7'921.80 TTC (déplacement source)
- honoraires complémentaires du Groupement Marquis/Kurmann/ETEC/Bochatay de CHF 31'000.00 TTC.

Tour de Romandie 2016 - Intérêt pour une arrivée d'étape le 28.04.2016

Le Conseil municipal accepter de prendre en charge le montant de CHF 40'000.00 pour l'organisation de cette arrivée d'étape.

Achat d'un tracteur d'occasion avec lame à neige

Le Conseil municipal accepte l'achat d'un tracteur d'occasion avec lame à neige pour remplacer la jeep lame hors service au printemps pour le prix de CHF 28.000.00.

Crèche-nurserie-UAPE Le Parachute - Engagement éducatrices de la petite enfance

Le Conseil municipal décide d'engager Mme Joana Ferreira Amaral, de Monthey, à 85 % et Mme Stella Quarta, de Monthey, à 45 %, aux postes d'éducatrices de la petite enfance.

De plus, il accepte l'augmentation des taux d'activité de Mme Leila Mariéthoz à 95 %, de Mme Carine Tissier Lalanne à 40 % mensuel et de Mme Marie-Pascale Muller à environ 20 % horaire.

Ces engagements et changements seront effectifs dès le 1er septembre 2015.



Décision de Conseil du 02.03.2015
au 28.09.2015

14.05.01 Réfection sol entrée de la salle polyvalente de Troistorrents - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Dely Frères SA+Delnet, pour le montant forfaitaire de CHF 23'500.00 TTC.

Cabinet médical au Village

Le Conseil municipal décide de :

1. partir sur un projet public/privé
2. financer les fonds propres à hauteur de CHF 360'000.00
3. prendre 30 % du montant des frais d'acte dans le cadre du partenariat
4. établir une convention de remboursement sur 15 ans (CHF 24'000.00/an).

Achat d'une nouvelle saleuse - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'accepter l'achat d'une nouvelle saleuse pour le montant de CHF 30'000.00 TTC.

Remplacement conduite d'eau secteur de la Revenetta - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux aux entreprises les meilleur marché suivantes :

- **génie civil** : à l'entreprise Sabeco SA, pour le montant forfaitaire de CHF 52'000.00 TTC
- **appareillage** : à l'entreprise Christophe & Rudy Gollut Sàrl, pour le montant de CHF 78'845.95 TTC.

Réservoir du Géant - Achat d'un UVc

Le Conseil municipal accepte l'achat de ce matériel auprès de la maison Acquaval SA, pour le montant de CHF 19'795.00 HT.

Travaux de peinture salles de classe cycle d'orientation - Adjudication

Le Conseil municipal adjuge les travaux à M. Stéphane Donnet pour le montant forfaitaire de CHF 29'400.00 TTC.

Engagement personnel travaux publics et service des eaux

Le Conseil municipal accepte d'engager M. Daniel Berrut à ce poste. Entrée en fonction : le 01.12.2015.



Réfection chemin d'Amont le Nant - Adjudication

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise Michaud & Mariaux SA, pour le montant de CHF 37'489.75 TTC.

Glissement des Têtes - Cahier des charges pour l'évaluation des processus et l'établissement des cartes de danger

Le Conseil municipal préavise favorablement l'adjudication de ce cahier des charges au bureau François-Xavier Marquis Sàrl, pour le montant de CHF 17'277.75 TTC.

Réfection route de Fécon

Le Conseil municipal accepte d'adjuger la fourniture et la pose du fraisage à l'entreprise Routes & Revêtement SA, pour le montant de CHF 18'684.00 TTC et le solde des travaux à effectuer par notre service forestier.

13ème Rallye du Chablais - Demande de fermeture de route

Le Conseil municipal accorde l'autorisation comme les années précédentes, avec la mention que les frais de remise en état et dégâts éventuels seront à la charge de l'organisateur.

Zones de protection des sources - Approbation délimitation sources du Vayer, Séchaux et Vorsena

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de la nouvelle délimitation des zones de protection des sources du Vayer, Séchaux et Vorsena proposé par le bureau Tissières SA
- de donner la liberté de choix des variantes 1 ou 2, sur la gestion des eaux usées, aux propriétaires concernés.

Déplacement du collecteur de la Tseudannaz à Morgins - Adjudication

Le Conseil municipal accepte d'adjuger les travaux à l'entreprise Michaud & Mariaux SA, selon la procédure de gré à gré, pour le montant forfaitaire de CHF 145'000.00 TTC.

Auberge de la Bourgeoisie - Raccordement au chauffage à distance

Le Conseil municipal décide de demander un appel d'offres à trois entreprises de génie civil.



Décision de Conseil du 02.03.2015
au 28.09.2015



Système d'information rapide à la population

Le Conseil municipal accepte de s'équiper de ce système d'information complémentaire au site et au TT info.

F. Donnet-Monay, Président

S.-B. Donnet, Secrétaire